

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

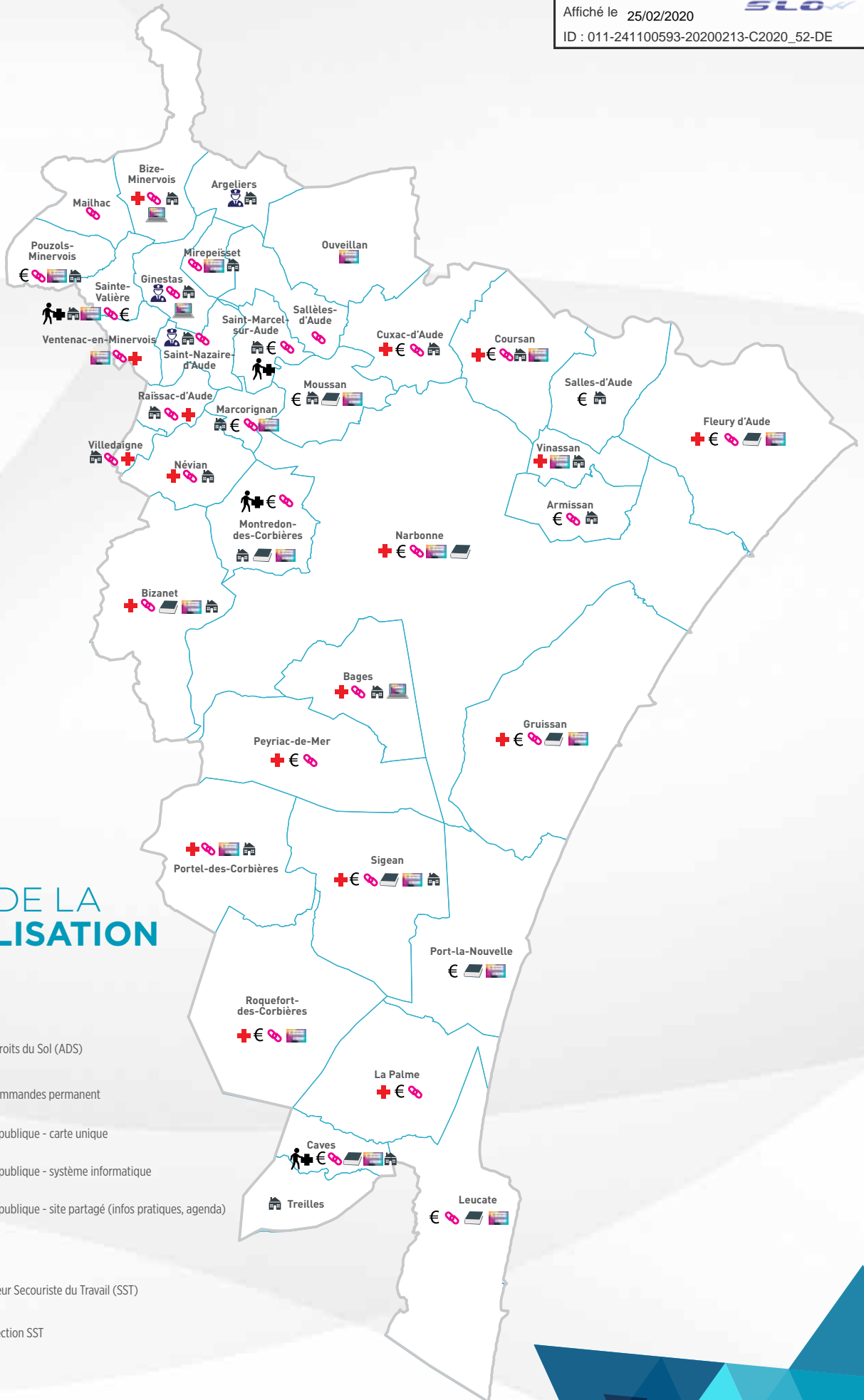
Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID : 011-241100593-20200213-C2020_52-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

SUR LA MUTUALISATION



CARTE DE LA MUTUALISATION

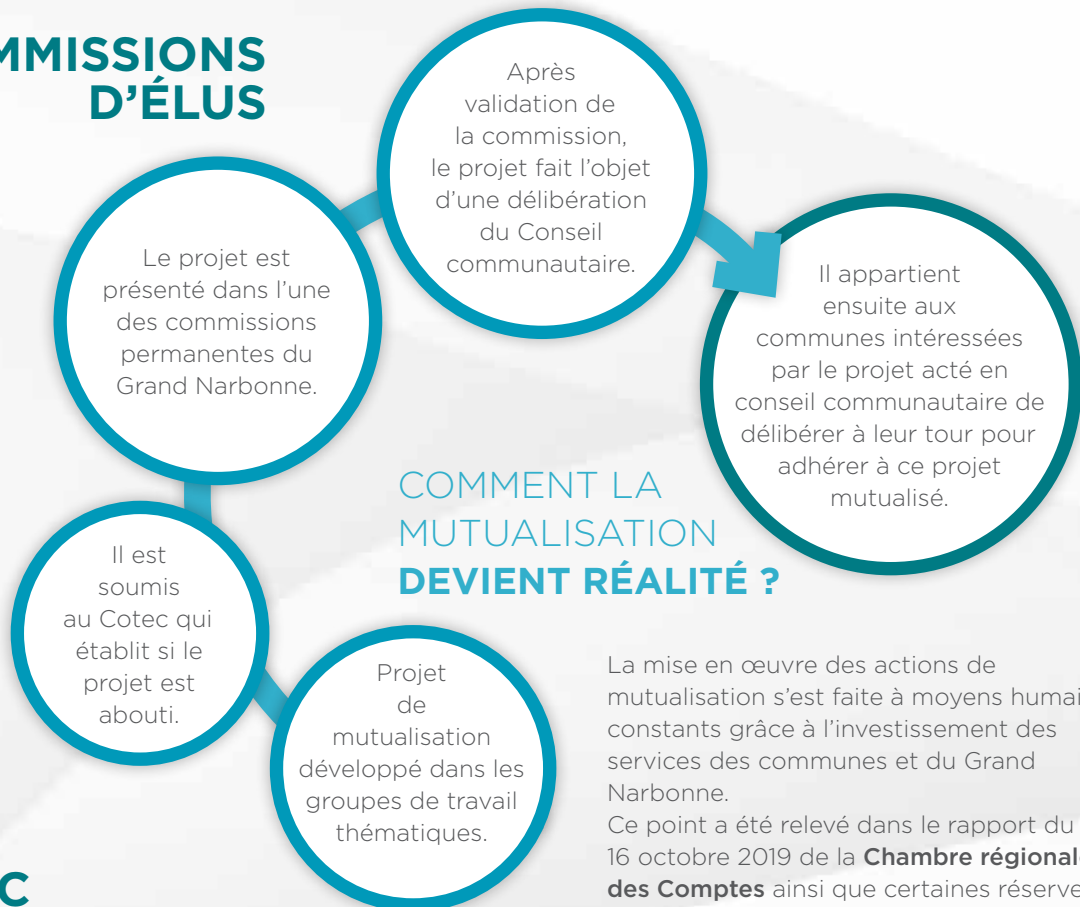
- Police municipale
- Autorisation des Droits du Sol (ADS)
- Groupement de commandes permanent
- Réseau de lecture publique - carte unique
- Réseau de lecture publique - système informatique
- Réseau de lecture publique - site partagé (infos pratiques, agenda)
- Observatoire fiscal
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Formation et inspection SST



ORGANISATION DE LA MUTUALISATION

LES COMMISSIONS D'ÉLUS

Les cinq commissions permanentes thématiques du Grand Narbonne ont pour mission d'étudier les dossiers de leurs compétences et de préparer les délibérations qui seront prises en bureau ou conseil communautaires.



COMMENT LA MUTUALISATION DEVIENT RÉALITÉ ?

La mise en œuvre des actions de mutualisation s'est faite à moyens humains constants grâce à l'investissement des services des communes et du Grand Narbonne.

Ce point a été relevé dans le rapport du 16 octobre 2019 de la **Chambre régionale des Comptes** ainsi que certaines réserves sur la politique de la mutualisation jugée notamment comme « limitée » ou trop orientée vers « les fonctions opérationnelles ». Conscient **des limites du choix du système de gestion des services mutualisés à effectif constant**, et devant l'intérêt des élus communaux, le Grand Narbonne envisage de **renforcer les efforts** de mutualisation dans les prochaines années au travers **d'un schéma de mutualisation global intégrant la ville centre**.

Ce projet s'inscrit dans la logique des conclusions de l'étude menée par deux étudiants de l'INET sur les perspectives de mutualisation au sein de la collectivité (voir p4).

LES COTEC

Composé des DGS des 37 communes membres du Grand Narbonne, le Cotec se réunit **une fois par mois**, dans un lieu qui alterne entre un équipement du Grand Narbonne et une commune.

> **Son rôle** : contrôler la maturité technique des propositions issues des groupes de travail « mutualisation ».

C'est aussi un moment d'information sur les dossiers gérés par l'agglomération.

> **Les principaux thèmes abordés en 2019** :

- Le Plan climat air énergie territorial
- Le transfert de la compétence eaux pluviales
- La mise en place du permis de louer
- Le développement des groupements de commande
- Les formations en union de collectivités
- Le dispositif des certificats d'économie d'énergie TEPCV qui a permis à 15 communes de bénéficier de 1,2 M€ de subvention de l'État.
- La présentation du projet collectif 2019 - Mutualisation par les élèves administrateurs et ingénieur en chef de l'INET.

Pour nourrir les réflexions, des intervenants extérieurs ont été conviés, notamment le Centre de gestion de l'Aude, le SYADEN pour le déploiement de la fibre optique, la Région Occitanie pour le musée Narbo Via..

LES GROUPES DE TRAVAIL

Initiés en 2016, les groupes de travail sont animés par un DGS ou DGA d'une commune et d'un cadre du Grand Narbonne.

> **Leur rôle** : analyser l'opportunité et la faisabilité d'idées d'actions mutualisées.

Depuis 2018, les groupes de travail se réunissent autour de 7 thématiques :

- Ressources humaines
- Besoins spécifiques des petites communes
- Groupement de commandes
- Systèmes d'information
- Santé et sécurité au travail
- Finances
- Archives

ACCUEIL DE STAGIAIRES DE L'INET

Du 2 septembre au 31 octobre 2019, le Grand Narbonne a accueilli deux élèves ingénieur en chef et administrateur, de l'Institut National des Études Territoriales (INET). L'INET forme les lauréats aux concours de la haute fonction publique territoriale et leur permet d'acquérir une expérience de haut niveau afin d'intégrer des équipes de direction.

Ces élèves étaient chargés d'une mission opérationnelle de deux mois sur le thème de la mutualisation à l'échelle des 37 communes.

> **Objectif** : disposer d'un document de travail sur lequel s'appuyer pour l'élaboration d'un prochain schéma de mutualisation à déployer dès le début du prochain mandat, en fonction du contexte local. Il s'avère en effet nécessaire de franchir, un nouveau cap, quantitatif et qualitatif, en matière de mutualisation, pour :

- envisager une véritable stratégie de mutualisation productrice d'économies d'échelle, entre l'agglomération et la ville-centre ;
- dégager des marges de productivité pouvant permettre de mettre en place ou de conforter, des outils et des services mutualisés au profit des autres communes ;
- renforcer l'intégration intercommunale et le sentiment d'appartenance des communes, dans une optique de convergence des moyens, des modèles, des outils, ;
- faire, autant que possible, de la démarche de mutualisation un outil de rationalisation et de performance de l'action publique, dans un contexte budgétaire très contraint.

À l'issue des deux mois de rencontres et d'études, les **propositions des élèves** s'articulent autour de deux axes :

• **le rapprochement des services fonctionnels du Grand Narbonne et de la ville de Narbonne.**

La mutualisation des services de la ville de Narbonne et du Grand Narbonne permettrait de disposer d'une administration plus importante, capable de porter des projets ambitieux et d'être un interlocuteur de poids auprès des acteurs extérieurs. L'étude anticipe en cela les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes qui conseillait ce rapprochement.

• **la mise en place de nouveaux services par le Grand Narbonne au profit des 37 communes.** Cet axe est décliné autour de 20 fiches-actions.

Enfin, le rapport des élèves de l'INET insiste sur **les conditions de développement de la mutualisation** qui passent par des **moyens humains dédiés** mais également, comme le soulignait également le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, par **une juste tarification des prestations** lorsque celles-ci engendrent des charges supplémentaires pour l'intercommunalité.

PERSPECTIVES 2020

Les 20 fiches-action peuvent constituer un socle d'actions à déployer dans le cadre d'un schéma de mutualisation qu'il appartiendra au futur exécutif de mettre en place en matière notamment de :

Finances : création d'un service d'appui à la recherche de financements pour le montage de projets ;

Géomatique : appui à la structuration d'un SIG harmonisé entre le Grand Narbonne et les 37 communes ;

Police municipale : expérimentation d'effectifs de police municipale intercommunale de renfort, mutualisation des moyens matériels etc.

▶ MOYENS GÉNÉRAUX

LE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Initié en 2016, mis en place en 2017 et poursuivi en 2019, le groupement de commandes permanent du Grand Narbonne compte **30 communes adhérentes** (communes indiquées sur la carte en page 2). Il s'agit d'un système « à la carte » qui permet une souplesse de fonctionnement. En effet, l'adhésion au groupement n'implique aucune obligation.

> **Son principe** : avant le lancement d'un marché pour l'achat de fournitures ou de services, le Grand Narbonne interroge l'ensemble des communes adhérentes sur leurs besoins concernant ce marché. Après cette consultation, l'agglomération organise l'ensemble des opérations, de l'établissement du cahier des charges jusqu'à l'attribution du marché. Les commandes sont ensuite librement passées par les communes qui se sont montrées intéressées.

> **Ses objectifs** : faire des économies d'échelle profitables à toutes les communes et faciliter la gestion des procédures de passation de marchés. Le Grand Narbonne a recruté en 2019 un responsable achat, chargé de mettre en place une stratégie achat dont les communes pourront bénéficier.

En 2019, **5 marchés** ont été proposés aux membres du groupement de commandes :

- Prestations juridiques
7 communes intéressées - groupement de commandes en cours de finalisation
- Acquisition de photocopieurs
4 communes ont participé
- Vêtements de travail
10 communes ont participé
- Mobilier
4 communes ont participé
- Gardiennage
aucune commune intéressée

L'OBSERVATOIRE FISCAL

PERSPECTIVES 2020

Poursuite du travail sur les bases fiscales auprès d'un échantillon de communes, en collaboration avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et attente des premiers retours chiffrés

Le Grand Narbonne s'est doté en 2017 d'un logiciel d'observatoire fiscal appelé « l'Atelier fiscal », permettant de :

- Connaître la composition de ses bases fiscales
- Renforcer le suivi et l'analyse du tissu fiscal
- Mener un travail commun avec l'administration fiscale dans le but d'améliorer l'équité fiscale entre les redevables

Dans le cadre de la mutualisation, le Grand Narbonne a ainsi proposé aux 37 communes membres de pouvoir accéder à ce logiciel afin de les aider dans le suivi et l'analyse de leur propre fiscalité et de faciliter leurs prises de décision.

> **Vingt communes** ont choisi de passer une convention avec le Grand Narbonne pour accéder à l'Atelier fiscal à un coût moindre (communes indiquées sur la carte en page 2).

Dans le cadre de la convention de service comptable et financier signé avec la DDFIP en 2018, un travail d'optimisation des bases fiscales a débuté en 2019. Un chargé de mission mutualisé avec les communes a été recruté afin de travailler sur les axes d'optimisation définis avec la DDFIP : locaux classés dans des catégories fiscales inappropriées et recensement des anomalies cadastrales. Le travail s'effectue selon le schéma suivant : préparation des dossiers en lien avec les communes, transmission aux géomètres de la DDFIP qui font suivre auprès du service des impôts des particuliers, chargés des relances auprès des contribuables.

▶ RESSOURCES HUMAINES

LE SERVICE COMMUN DE FORMATIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le service commun (Grand Narbonne - communes) de formations en santé et sécurité au travail a vu le jour en 2016.

Il permet d'effectuer des formations de :

- Sauveteur secouriste au travail
- Manipulation d'extincteurs
- Assistant de prévention

En 2019, le service a permis de réaliser **1247 heures de formation** contre 562 réalisées en 2018, au bénéfice des communes adhérentes dont **147 agents ont été formés**.

En 2019, le groupement de commande de formations qualifiantes de sécurité au travail a permis de former **25 agents des communes**. Ces formations ont été mutualisées.

Le service commun de formation représente 24 conventions :

-17 conventions signées dans le cadre de la formation en santé sécurité au travail

-7 conventions signées dans le cadre de la formation et de l'inspection en santé sécurité au travail.

LE PLAN DE FORMATION EN UNION DES COLLECTIVITÉS

Initiées en 2016, **les formations en union de collectivités ne cessent de se développer**, multipliant les propositions et attirant de plus en plus d'agents. En effet, les communes ayant un petit nombre d'agents à former **peuvent s'associer au plan de formation en union de collectivités** porté par le Grand Narbonne et bénéficier d'une offre de formation sur-mesure proposée par le CNFPT.

Précurseur en ce domaine, le Grand Narbonne a confirmé cet élan **et l'adhésion des communes** en 2019, notamment sur des thématiques de :

- bureautique (word/excel/ powerpoint)
- métier de secrétaire de mairie (4 sessions)
- management

En 2019, **35 formations** (contre 27 en 2017) pour un total de **43 jours** en union des collectivités ont été mises en œuvre, avec le CNFPT. Elles ont été suivies par :

- **217 agents** (contre 168 en 2017) **issus de 29 communes** et par **22 agents du Grand Narbonne**.

PERSPECTIVES 2020

Pour le service commun de formation, sont programmées à ce jour en 2020 2 sessions de formation initiale SST, 1 session manipulation extincteurs, 1 session maintien et actualisation des connaissances assistant de prévention.

PUBLICATION COMMUNE DES OFFRES D'EMPLOIS

De plus en plus d'offres d'emplois à pourvoir au sein des 38 collectivités sont partagées par le Grand Narbonne et les 37 communes qui le composent.

En 2019, ce sont pas moins de **44 offres d'emploi** qui ont été diffusées à l'ensemble des agents (32 offres émanant du Grand Narbonne et 12 offres émanant de communes du territoire).

PERSPECTIVES 2020

L'expérience du Grand Narbonne, collectivité pilote sur le département et la délégation régionale, a permis du fait d'un partenariat étroit avec le CNFPT de Carcassonne de construire ce dispositif à l'échelle de nouveaux territoires et de proposer à partir de 2020 un cadre commun pour toutes les collectivités.

► URBANISME

LE SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Le Grand Narbonne a décidé de créer le service autorisation du droit des sols suite au désengagement des services de l'État pour l'instruction des autorisations de construire.

Ayant vu le jour le 1^{er} juillet 2015, **il est le premier service mutualisé du Grand Narbonne** et compte à présent **25 communes adhérentes** dont Sigean, depuis fin 2018, et Treilles, courant 2019. Ces dernières bénéficieront elles aussi des logiciels spécifiques de traitement des autorisations, équipés d'un lien cartographique dédié, acquis par le Grand Narbonne et déployés dans les communes membres.

Afin de renforcer l'efficacité du service, **une troisième instructrice** a été recrutée. Ces trois agents sont chargés de :

- Instruire l'ensemble des autorisations d'urbanisme transmises par les communes adhérentes
- Transmettre aux communes des propositions de décisions
- Renseigner les élus ou les personnes en charge de l'urbanisme
- Renseigner les administrés...

En 2019, les trois instructrices ont traité **543** dossiers :

- **273** permis de construire
- **205** déclarations préalables
- **29** certificats d'urbanisme
- **14** permis d'aménager
- **2** permis de démolir

Suite au bilan réalisé sur les années 2016 et 2017, une nouvelle convention 2018-2021 a été proposée aux communes permettant de maintenir le coût unitaire d'instruction en le redéfinissant par type de dossier et de préciser les règles de bons usages et les modalités de transmission des dossiers par les communes au service Autorisation du droit des sols du Grand Narbonne.

Dès 2020, le Grand Narbonne **anticipera la dématérialisation des dossiers d'urbanisme** qui sera obligatoire dès le 1^{er} janvier 2022.

► CULTURE

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Précurseur en matière de mutualisation, le réseau de lecture publique du Grand Narbonne porté par la Médiathèque du Grand Narbonne, a **débuté fin 2013**, devenant opérationnel en 2016.

> **Ses objectifs** : proposer les services de la Médiathèque du Grand Narbonne et notamment le prêt de documents à l'ensemble des habitants du territoire. Il vise à **associer virtuellement toutes les médiathèques, bibliothèques et points de lecture du territoire** (34 répartis sur les 37 communes),

Le réseau de lecture publique propose :

- **Un site internet partagé** pour la publication des informations pratiques et de l'agenda culturel (mediatheques.legrandnarbonne.com)
- > **23 communes adhèrent aujourd'hui**
- **Une carte unique gratuite** pour tous les usagers du réseau, leur permettant d'emprunter des documents dans les bibliothèques adhérentes et d'accéder aux ressources numériques en ligne :
- > **20 communes adhèrent à la carte unique aujourd'hui**
- **Un catalogue informatisé commun** qui associe tous les ouvrages (livres, CD, DVD, revues...) des médiathèques / bibliothèques adhérentes. (270 000 références).
- > **10 communes figurent dans le catalogue aujourd'hui**

En février 2019, un **nouveau service de navette documentaire** est mis en place afin de transporter les ouvrages au plus près des usagers. En l'espace de 11 mois, **15 000 documents (tous supports confondus)** ont été acheminés entre les 10 médiathèques informatisées.

- **Nouveauté 2019**, une convention unique a été adoptée pour simplifier l'adhésion des communes au réseau de lecture publique.

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

SLOW

ID : 011-241100593-20200213-C2020_52-DE

LE GRAND NARBONNE

Communauté d'Agglomération
12 bd Frédéric Mistral
CS 50100
11785 Narbonne CEDEX
Tél. : 04 68 58 14 58
Fax : 04 68 58 14 59
www.legrandnarbonne.com

ARGELIERS
ARMISSAN
BAGES
BIZANET
BIZE-MINERVOIS
CAVES
COURSAN
CUXAC-D'AUDE
FLEURY D'AUDE
GINESTAS
GRUISSAN
LA PALME
LEUCATE
MAILHAC
MARCORIGNAN
MIREPEÏSSET
MONTREDON-DES-CORBIÈRES
MOUSSAN
NARBONNE
NÉVIAN
OUVEILLAN
PEYRIAC-DE-MER
PORT-LA-NOUVELLE
PORTEL-DES-CORBIÈRES
POUZOLS-MINERVOIS
RAÏSSAC-D'AUDE
ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
SAINTE-VALIÈRE
SALLÈLES-D'AUDE
SALLES-D'AUDE
SIGEAN
TREILLES
VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE
VINASSAN